

## PROGRAMME DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE - EU

de l'Amérique latine à conclure un tel accord. Ces accords sont également d'importants instruments de mise en œuvre de la politique européenne en matière d'affaires étrangères, ce que prouve le report du renouvellement de l'accord avec la Russie en raison des événements en Tchétchenie. Par suite de la deuxième conférence UE-É.-U. sur les nouvelles perspectives à Stuttgart, en juin 1999, l'UE et les États-Unis ont signé de nouveaux arrangements relativement aux normes d'appréciation et à la recherche en matériaux de pointe et ont lancé simultanément des appels à propositions. L'UE et les États-Unis examinent présentement d'autres arrangements de mise en œuvre.

### *Coopération entre l'ASE et la Commission européenne*

Le Centre commun de recherche de la Commission cherche à instaurer une « politique spatiale cohérente en Europe ». On a récemment lancé d'importantes initiatives afin d'atteindre à l'autonomie européenne dans deux domaines critiques : les systèmes globaux de navigation par satellite et la surveillance de l'environnement. L'étape de définition de Galileo, un satellite global de navigation sous contrôle civil, sera achevée en décembre 2000; les travaux relatifs au segment espace ou GalileoSat sont menés en coopération avec l'ASE. Dans le cadre de la mesure clé du PC5 portant sur la transformation du globe, le climat et la biodiversité, on cherche à mettre au point un élément européen à utiliser dans les systèmes globaux d'observation du climat, des systèmes terrestres et des océans; on cherche aussi à identifier et à combler les lacunes dans les capacités de l'Europe en ce qui a trait aux systèmes d'observation du globe.

### *Les conseils scientifiques au sein de l'UE*

En 1997, par suite de la crise de la maladie de la « vache folle », la Commission européenne a restructuré la fonction de conseil scientifique avec la création de huit nouveaux comités scientifiques et du comité directeur scientifique. Ces comités ont fait l'objet d'un examen de mi-mandat dont les résultats ont été publiés en mai 1999. Le rapport précise que ces comités prouvent bien que les conseils scientifiques transparents, excellents et indépendants peuvent contribuer à rétablir la confiance du consommateur dans le système, confiance que la crise avait considérablement ébranlée. Sur les 157 opinions émises, le plus grand nombre (23) porte sur des questions reliées à cette crise, 15 sur la salubrité des plantes modifiées génétiquement et d'autres sur l'évaluation des pesticides, des additifs alimentaires, des matériaux qui entrent en contact avec les aliments et des ingrédients des cosmétiques. En janvier 2000, toutefois, plus de 50 groupes d'intérêts avaient déjà demandé par écrit à la Commission de faire preuve d'une plus grande transparence et réclamé l'adoption de règles communes pour tous les comités et de règlements plus précis sur les conflits d'intérêts, ainsi que l'imposition sanctions contre les membres qui ne s'y conforment pas.

Récemment, les campagnes contre les OMG en Europe, la découverte de dioxines dans les aliments pour animaux en Belgique et de listériose dans les pâtés français, ainsi que les problèmes des produits de Coca-Cola ont fortement ébranlé la confiance du public dans l'efficacité des conseils scientifiques et dans la capacité de la Commission de protéger les consommateurs et l'environnement. Au début de février 2000, la Commission a publié sa Communication sur l'application du principe de la prudence, qui justifie la prise de mesures précoces pour prévenir les incidences inacceptables sur l'environnement et la santé humaine en cas d'incertitude scientifique. Le mois précédent, la Commission européenne avait recommandé, par suite de la crise de « vache folle », la création d'une Autorité européenne des aliments indépendante qui serait chargée d'un certain nombre de tâches clés faisant intervenir des avis scientifiques indépendants sur tous les aspects se rapportant à la sécurité des aliments, au fonctionnement de systèmes d'alerte rapide, à la communication et au dialogue avec les consommateurs sur la salubrité des aliments et sur des questions de santé ainsi qu'à l'établissement de réseaux avec des organismes et organes scientifiques nationaux.